

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20220721_057/498
	Du 21 JUILLET 2022 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 7 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; DENAT Sophie ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Mme MAZAY Isabelle qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice. ; M. AUGIER Marc qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. ROUQUIER Bruno</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>
<u>Objet :</u> MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE LA COMMUNALE- Convention pour l'accueil des bénévoles au sein de l'équipe de la médiathèque	

Monsieur le Maire, rapporteur,

Propose la mise en place d'une convention pour l'accueil des bénévoles au sein de l'équipe de la Médiathèque.

Cette convention a pour objectif de :

- Formaliser la collaboration entre salariés et bénévoles au sein de la médiathèque.
- Définir le rôle et la place de chacun.
- Permettre à chacun d'offrir de son temps à la mesure de ses disponibilités et attentes.

Cela donne également une visibilité et une reconnaissance aux bénévoles.

La médiathèque accueille des bénévoles qui, avec les bibliothécaires, constituent une équipe mixte. La présence des bénévoles permet d'apporter un supplément d'activités dans le service, un soutien aux actions de la médiathèque.

Les bénévoles ne peuvent porter seul la responsabilité entière du fonctionnement du service public. C'est pourquoi leur présence est systématiquement couplée avec celle d'un agent de la médiathèque, au moins.

Cette convention sera bipartite et annuelle. Le désengagement du bénévole se fera en accord avec la responsable du service.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé

VALIDE la convention pour l'accueil des bénévoles au sein de l'équipe de la médiathèque

AUTORISE : Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>